

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1840.

Budgets de la Dette publique et des Dotations pour l'Exercice de 1841.

Léopold, *Roi des Belges,*

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons , de commun accord avec les Chambres , décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article premier.

Les Budgets de la Dette publique et des Dotations pour l'exercice de 1841, sont fixés :

Le Budget de la Dette publique , à la somme de vingt-neuf millions huit cent trente-sept mille huit cent quarante-sept francs quatre-vingt-dix-sept centimes (29,837,847 97).

Le Budget des Dotations , à la somme de trois millions deux cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante-huit francs quatre-vingt-quinze centimes (3,295,958 95), répartis conformément aux tableaux annexés à la présente loi.

Art. 2.

La présente loi sera obligatoire le premier janvier 1841.

Mandons et ordonnons , etc.

Bruxelles, le 8 Décembre 1840.

*Le Président de la Chambre
des Représentans ,
(Signé) FALLON, ISIDORE.*

*Les Secrétaires ,
Membres de la Chambre ,
(Signés) DE VILLEGAS.
DE RENESSE.*

Tableau des Budgets de la Dette publique et des Dotations pour l'Exercice 1841.

TITRE 1^{er}. — DETTE PUBLIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Intérêts de la Dette.

ART. 1.	{	Intérêts de la dette active inscrite au grand livre auxiliaire.	fr. 611,894 17	{	10,582,010 58
		Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,010 58 c. (cinq millions de florins), à solder en exécution de l'art. 13 du traité signé à Londres le 19 avril 1839.	9,970,116 41		
— 2.	{	Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 francs, à 5 p. 7 ^o , autorisé par la loi du 16 décembre 1831.	5,040,000 .	{	6,048,000 .
		Dotations de l'amortissement de cet emprunt.	1,008,000 .		
— 3.		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt.			122,000 .
— 4.	{	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. 7 ^o , autorisé par la loi du 18 juin 1836.	1,200,000 .	{	1,500,000 .
		Dotations de l'amortissement de cet emprunt.	300,000 .		
— 5.		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt.			4,500 .
— 6.	{	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. 7 ^o , autorisé par la loi du 25 mai 1838.	1,525,524 .	{	2,034,032 .
		Dotations de l'amortissement de cet emprunt.	508,508 .		
— 7.		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt.			32,000 .
— 8.	{	Intérêts approximatifs d'une partie de l'emprunt de 82 millions de francs, autorisé par la loi du 26 juin 1840.	2,750,000 .	{	3,300,000 .
		Dotations de l'amortissement de cet emprunt.	550,000 .		
— 9.		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt.			35,000 .
— 10.	{	Intérêts de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c. à 5 p. 7 ^o , autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers.	74,074 07	{	88,888 88
		Dotations de l'amortissement de cet emprunt.	14,814 81		
— 11.		Frais relatifs au même emprunt.			200 .
— 12.		Intérêts et frais présumés de la dette flottante.			800,000 .
— 13.		Id. de la dette viagère.			6,000 .
— 14.		Id. à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée.			25,000 .
— 15.		Intérêts à payer à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835.			230,705 89
— 16.		Indemnité de reprise à payer à la Société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette Société et le Gouvernement.			661,375 66
A reporter.					25,469,713 01

Report. 25,469,713 01

CHAPITRE II.

Rémunérations.

Art. 1.	{	Pensions ecclésiastiques.	515,000	}	3,198,000
		Id. civiles.	540,000		
		Id. civiques.	210,000		
		Id. militaires.	1,880,000		
		Id. de l'Ordre de Léopold.	23,000		
		Arriéré des pensions de toute nature pour les exercices clôturés.	30,000		
— 2.	{	Traitements d'attente.	47,026	}	102,875 71
		Id. ou pensions supplémentaires.	48,510 03		
		Secours annuels.	7,339 68		
— 3.		Subvention à la caisse de retraite.			200,000
— 4.		Crédit supplémentaire remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des Finances retenus en Hollande.			484,000
— 5.		Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins resté en Hollande.			9,259 25

CHAPITRE III.

Fonds de dépôt.

— 1.	{	Intérêts de cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande	137,000	}	140,000
		Arriérés des mêmes capitaux sur les exercices clôturés.	3,000		
— 2.		Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement actuel, pour garantie de la gestion des comptables, et pour sûreté du paiement de droits de douanes, accises, etc.			164,000
— 3.		Intérêts des consignations faites au Gouvernement Belge			50,000
— 4.		Intérêts et remboursement de consignations dont les fonds sont encore en Hollande			20,000
Total francs.					29,837,847 97

(4)

TITRE II. — DOTATIONS.

CHAPITRE I.

Art. uniq. Liste civile (Mémoire).	2,751,322 75
------------------------------------	--------------

CHAPITRE II.

Art. uniq. Sénat.	22,000 »
-------------------	----------

CHAPITRE III.

Art. uniq. Chambre des Représentants.	397,350 »
---------------------------------------	-----------

CHAPITRE IV.

Cour des Comptes.

Art. 1. Membres de la Cour.	43,386 20	}	125,286 20
— 2. Personnel des bureaux.	65,000 »		
— 3. Matériel et dépenses diverses.	16,900 »		
Total fr.			<u>3,295,958 95</u>